

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2023

Afférents au C.M. :13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 12

Présents : Alain ROBERT, Raphael ROLLAND, Patrick ANGLADE, Elisabeth LYOTARD, Stéphanie FERET, Annie WICKE, Guillaume FORESTIER, Christine REPETTI, Aurélie ROBERT, Jean-François ASSENS,

Excusé(e)s : Olivier LACAZE, Bernard RIEU

Absente : Aglaé MACHELART

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H50 sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, qui propose l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.*

*Christine REPETTI est nommée secrétaire de séance.*

Ordre du jour

Séance ouverte à 20h50

N° 2023-095

Objet : Acquisition zone u-éco agricole et forestière (SAFER propriété BRIOUDE)

La SAFER en charge de la négociation pour la vente des biens cadastrés comme suit :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	Nature cadastrale	Urbanisme
TERRE ROUGE	AC	0067				55 à 08 ca	BR	N
LA VIE DES CHARS	AI	0065				27 à 20 ca	T	U
PIREYRE	AL	0058				83 à 60 ca	P	A

Mr le Maire sollicite le conseil municipal pour valider l'acquisition de ces biens selon les termes et évaluations financières traduite par la SAFER

Le prix de vente serait de 14 000 € auxquels s'ajoutent les frais suivants :

- Frais de SAFER dont division parcellaire (estimation) : 1 680 € TTC
- Frais de notaire prévisionnels : 1 500 € (valeur prévisionnelle, selon barème LANGLOIS en vigueur)

Estimation totale de l'acquisition est de 17 180 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

**AUTORISE** le Maire à signer l'acquisition soumise par la SAFER pour le compte de la Commune et cela auprès de l'office notarial à Pradelles.

**DIT** que la vente et les frais indiqués seront réglés par la Commune.

Nombre de conseillers présents		10
Nombre de conseillers représentés		2
Nombre de suffrages exprimés		12
VOTE 12	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12

Objet : Validation devis SEMEV (Déplacement éclairage public), SEVAC

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 5 205,96 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$$5\,205,96 \times 55\% = 2\,863,28 \text{ euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. d'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
2. de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
3. de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 2 863,28 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay notre comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
4. d'inscrire à cet effet la somme de 2 863,28 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Nombre de conseillers présents		10
Nombre de conseillers représentés		2
Nombre de suffrages exprimés		12
VOTE 12	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12

N° 2023-097

Objet : Validation devis SMEV chemin du ruisseau (éclairage public)

# AJOURNÉE

Nombre de conseillers présents		
Nombre de conseillers représentés		
Nombre de suffrages exprimés		
VOTE	ABSTENTIONS	
	CONTRE	
	POUR	

N° 2023-098

Objet : Décision modificative en lien sur les budgets commune et caisse des écoles

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** les virements de crédits ci-après :

- Budget principal

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charge à caractère général

61524 bois et forêts = - 5 000.00 €

6184 versements à des organismes de formation = - 1 000.00 €

6152221 entretien et réparation sur bâtiment publique = - 1 000.00 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion

657361 CEC = + 7 000.00 €

- Budget caisses des écoles

### Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

7474 Commune = + 7 000.00 €

Nombre de conseillers présents		10
Nombre de conseillers représentés		2
Nombre de suffrages exprimés		12
VOTE 12	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12

## N°2023-099

Objet : Validation de la proposition ONF pour l'affouage (récupération de bois)

Affouage et identification des bénéficiaires concernés par le partage des rémanents pouvant être pris sur le domaine communal de la Chabassole

*Considérant* la délibération du 24 février 2023 N°2023-022 (Programme de travaux 2023 à la Chabassole)

*Considérant* la nécessité d'identifier les bénéficiaires de cet affouage suivant des critères à établir

*Considérant* la quantité de rémanents forestiers potentiellement utilisables par les bénéficiaires.

Au vu des usages locaux et des besoins en chauffage des habitants de la commune

Il y a lieu de définir les catégories de résidents pouvant bénéficier de cet affouage 2023

Dans le but de réduire les charges subies par nos habitants en matière de chauffage individuel au bois

Après en avoir délibéré :

Les bénéficiaires sont :

- Locataires : OUI
- Propriétaires occupants : OUI
- Les résidents secondaires : OUI

- Il est interdit aux bénéficiaires de faire commerce de cette ressource en bois de chauffage issu de la Chabassole
- Les prescriptions traduites dans la délibération N° 2023/022 restent actives, notamment pour une inscription obligatoire en mairie avant toute intervention en forêt
- Une fiche d'autorisation, datée avec la durée de validité, et les parcelles forestières concernées, ainsi qu'une copie de la délibération précisant les règlements d'affouage seront fournis.

Nombre de conseillers présents		10
Nombre de conseillers représentés		2
Nombre de suffrages exprimés		12
VOTE 12	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12

Observations ou remarques

- *Concernant l'école de Pradelles : le conseil est en cours de validation d'acquisition d'une structure ludique d'une surface destinée aux jeunes enfants*
- *La mairie expose à la Maison Carrée depuis le 14/07/2023 jusqu'au 03/09/2023 : l'exposition s'appuie sur l'étude de revitalisation dont les thèmes sont les suivants :*
  - Patrimoine
  - Signalétique
  - Mobilité
  - Considération des entrées de bourg
  - Amélioration des espaces publics
- *Il est exposé au Conseil Municipal une recherche en eau potable afin de sécuriser la ressource à destination du village.*

Fin de séance à 23h30

La secrétaire de séance,  
Christine REPETTI



Le Maire,  
Alain ROBERT

